

L'ABEILLE D'ÉTAMPES

JOURNAL DES INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES

DE L'ARRONDISSEMENT

Littérature, Sciences, Jurisprudence, Agriculture, Commerce, Voyages, Annonces diverses, etc.

Paraissant tous les Samedis.

Étampes. — Imprimerie de A. ALLIER.

PRIX DES INSERTIONS.

Annonces... 20 c. la ligne. Réclames... 30 c.

Les lignes de titre comptent pour le nombre de lignes de texte dont elles tiennent la place.

Les annonces judiciaires et autres doivent être remises le jeudi soir au plus tard, sinon elles ne paraîtront que dans le numéro suivant.

Le Propriétaire Gérant, AUG. ALLIER.

PRIX DE L'ABONNEMENT

Un an... 12 fr. Six mois... 7 fr. 2 fr. en sus, par la poste. Un numéro du journal... 20 c.

L'abonnement se paie d'avance, et les insertions au comptant. A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui n'ont pas l'intention de le renouveler, doivent refuser le Journal.

Heures du Chemin de fer. — Service d'Été à partir du 4 Juin 1877.

Table of train schedules with columns for stations (Orléans, Tours, Angerville, Monnerville, Étampes, etc.) and times for various services.

Bulletin politique.

Étampes, vendredi 3 août.

Le voyage du Président de la République à Bourges et le discours qu'il a prononcé ont, toute cette semaine, défrayé la presse qui s'est livrée à des commentaires généralement peu sympathiques sur les idées exprimées par le Maréchal.

Les affaires ne vont pas aussi facilement que le ministère de dissolution l'avait supposé. La division est telle dans le camp des coalisés, qu'on commence à craindre sérieusement un échec.

Un président de République ne devrait pas laisser croire que de semblables accusations ont pu être portées contre lui. Il ne devrait pas surtout avoir besoin de se défendre.

Aujourd'hui que le gouvernement du pays est suspendu, non-seulement le Président de la République parle de sa politique, mais il veut, dit-il, marcher sur le terrain de la Constitution à la tête des hommes d'ordre de tous les partis.

contre les passions subversives, mais contre leurs propres entraînements, réclamer d'eux qu'ils fassent trêve à leurs divisions pour écarter le radicalisme, qui est l'ennemi commun.

Le Président ajoute, dans un autre passage, qu'il espère achever sa tâche avec le concours des hommes qui auront été les auxiliaires dévoués de sa politique.

Pour qui sait entendre, cela est bien clair; ce ne sont pas les républicains qui peuvent être les auxiliaires d'une politique qui a consisté à s'opposer à celle de leurs représentants et à les dissoudre.

Donc, la tâche du Maréchal en marchant contre les républicains paraît être de marcher contre la République. Du reste, le ministère actuel, ses antécédents fâcheux, ses actes d'hostilité contre les républicains, tout indique que c'est à la République qu'on en veut.

On a remarqué également que ni le Maréchal, ni l'archevêque de Bourges, ni le maire, ni le président du tribunal de commerce n'ont prononcé le mot de république.

Ajoutez à cela que dans une mairie un préfet n'a pas craint de dire: « En France, à cette heure, il n'y a plus que deux partis: celui du Maréchal et celui de la République. Entre ces deux partis il y a une guerre à mort, à la fin de laquelle il faut que l'un des deux succombe pour ne plus se relever. Le Maréchal, du reste, dissoudrait une fois, dix fois, vingt fois la Chambre nouvelle, s'il

la trouvait animée du même esprit que la dernière. »

C'est donc bien à la République qu'on en veut; et comment le Maréchal peut-il espérer que les hommes d'ordre du parti républicain viendront se ranger sous sa bannière, qu'ils seront les auxiliaires de sa politique?

Comment peut-il espérer que les légitimistes, les orléanistes mécontents, les bonapartistes jamais satisfaits lui seront tous dévoués? Chacun, soyez-en sûr, agira pour son compte et prêchera pour sa cause.

Le Maréchal s'illusionne également quand il veut protéger les hommes d'ordre contre les passions subversives, contre leurs propres entraînements. Et d'abord les hommes d'ordre ont des convictions, des principes, une conduite réglée; il n'y a pas à les protéger contre des passions subversives, c'est-à-dire des passions qui renversent, qui détruisent, pas plus qu'il n'y a à les préserver contre leurs propres entraînements.

Les hommes d'ordre du parti républicain ne se laisseront jamais aller à un entraînement qui serait une alliance avec le parti bonapartiste, susceptible d'autoriser M. Rouher à dire que si lui et ses amis n'ont pas hésité à se ranger derrière le chef de l'État, en échange on lui a demandé qu'une chose: c'était qu'on traitât les bonapartistes suivant les règles de la justice distributive; c'était qu'on leur fit la place à laquelle ils ont droit; c'était qu'on ne les sacrifiait pas, comme aux dernières élections générales, aux convoitises déréglées des autres partis.

Les hommes d'ordre du parti républicain savent comment ils sont traités par le ministère, ils savent de quel amour de justice distributive on est animé pour eux. Et quoique la correspondance de l'Union conservatrice, rédigée dans les bureaux du ministère de l'intérieur, déclare aujourd'hui que le Président de la République associerait volontiers à sa politique des hommes tels que M. Du faure, les hommes d'ordre du parti républicain ne se laisseront pas prendre aux avances plus ou moins sincères de M. de Fourtou, ministre de l'intérieur, dont les opinions bonapartistes sont trop bien connues.

Les hommes d'ordre du parti républicain sont convaincus que la majorité de la France

est avec eux, ils sont décidés d'aller jusqu'au bout parce qu'ils ont la confiance que la nation répondra à leur appel et qu'elle voudra, en renvoyant les 363 à l'Assemblée nationale, mettre fin à un conflit dont la prolongation ne pourrait que nuire aux intérêts de la France.

Discours du Président de la République, à Bourges.

Monsieur le Maire,

Je suis heureux d'avoir pu visiter la ville de Bourges, et je me sens vivement touché de l'accueil que j'y reçois.

J'en remercie ses habitants et le département du Cher tout entier.

Vous m'apportez en son nom des témoignages de confiance qui me sont aujourd'hui particulièrement précieux. Ils m'encouragent à suivre la politique que vous venez de définir.

À l'extérieur, maintenir la paix; au dedans, marcher sur le terrain de la Constitution, à la tête des hommes d'ordre de tous les partis, les protéger non-seulement contre les passions subversives, mais contre leurs propres entraînements, réclamer d'eux qu'ils fassent trêve à leurs divisions pour écarter le radicalisme, qui est notre commun péril.

Voilà mon but; je n'en ai jamais eu d'autre. On a accusé mes intentions et dénaturé mes actes; on a parlé de relations extérieures compromises, de dévouement à l'étranger.

On est allé jusqu'à évoquer le fantôme de je ne sais quel retour aux abus de l'ancien régime, de je ne sais quelle influence occulte que l'on appelait le gouvernement des curés.

Ce sont là autant de calomnies; le bon sens public en a déjà fait justice en France et à l'étranger. Elles ne me décourageront pas un seul instant. Elles ne m'empêcheront pas d'achever ma tâche, avec le concours des hommes qui auront été, dans le pays, les auxiliaires dévoués de ma politique.

J'ai la confiance, d'ailleurs, que la nation répondra à mon appel et qu'elle voudra, par le choix de ses nouveaux mandataires, mettre fin à un conflit dont la prolongation ne pourrait que nuire à ses intérêts et entraver le développement pacifique de sa grandeur.

Bulletin de la guerre.

En Europe. — Une conséquence de la défaite de Plevna, sur laquelle il faut encore revenir, a été une suspension des opérations contre Rousthouck, qui était sérieusement attaquée par l'armée du tsarévitch, et dont la prise est indispensable pour permettre aux Russes de s'avancer au-delà des Balkans.

— Vous êtes donc la femme de Célestin Varimont? demanda-t-il en se rapprochant avec un semblant d'intérêt.

— Je suis sa veuve, monsieur.

M. Dubourg eut un tressaillement de joie.

— Les plus épouvantables malheurs m'ont frappée, continua-t-elle. Nous venions de nous marier — il y a de cela cinq ans — et nous nous disposions à venir en France lorsque mon pauvre mari se trouva compromis par suite d'une tentative de révolte des Polonais contre le gouvernement du czar.

Il fut condamné à la déportation et les biens qu'il possédait en Pologne furent confisqués. Je le suivis en Sibérie. Au bout de trois ans, je devins mère d'un petit garçon. Je ne vous parle pas de nos souffrances là-bas. Mon mari y est mort de privations et de misère.

« Dubourg est notre dernière espérance, » me disait-il souvent. C'est la veille de sa mort, arrivée il y a cinq mois, qu'il écrivait ce que vous venez de lire, en me recommandant de partir pour la France. Mon mari avait en vous une confiance entière, monsieur, et il ne cessait de se féliciter d'avoir eu la pensée, en quittant Paris, de vous laisser cette petite fortune, qui est aujourd'hui l'unique ressource de la veuve et de l'orphelin.

— Ce pauvre Varimont était donc devenu fou! fit-il, Jamais, jamais il ne m'a remis aucune somme d'argent.

La veuve se redressa avec indignation.

— Mon mari n'a jamais cessé d'avoir toute sa raison! répliqua-t-elle vivement.

— Quoi! vous croyez à cette histoire d'un dépôt confié!

— A un homme qu'il croyait honnête et probe, oui, monsieur. Et je ne ferai pas à sa mémoire l'injure de supposer qu'il a voulu me tromper.

M. Dubourg haussa les épaules.

— Je ne puis deviner quelle a été son intention, re-

Feuilleton de l'Abeylle

(3) DU 4 AOÛT 1877.

HISTOIRE

D'UN AVARE, D'UN ENFANT ET D'UN CHIEN

Or, voici ce qui s'était passé la veille à Oudincourt :

Entre trois et quatre heures du soir, une femme, habillée de noir comme une personne en deuil, était entrée dans le village suivie d'un beau chien aux poils noirs longs et soyeux. Elle portait une capeline de soie noire dont le capuchon rabattu sur la tête lui cachait la moitié du visage.

Depuis longtemps déjà il ne neigeait plus. Mais l'étranger avait reçu une assez grande quantité de neige pour que l'humidité eût pénétré ses vêtements. Ses bottines et le bas de sa robe étaient mouillés comme si on les eût trempés dans l'eau.

Elle entra dans une des premières maisons du village et demanda la permission de s'approcher du feu. Elle grelottait.

Le froid avait bleui ses mains. On s'empressa de la faire asseoir et on jeta dans la cheminée une brassée de petit bois pour obtenir un grand feu de flammes.

Elle resta devant le feu pendant plus d'un quart-d'heure, son chien couché près d'elle. Peu à peu ses habits se séchèrent et elle parvint à se réchauffer. Elle semblait éprouver une vive sensation de bien-être.

On lui offrit à boire et à manger. Elle répondit qu'elle n'avait besoin de rien. Le chien, moins cérémonieux que sa maîtresse, avala sans se faire prier une terrine de lait caillé dans lequel on avait mêlé du pain.

La jeune femme remercia avec effusion ses hôtes de leur obligeance et les quitta après s'être fait indiquer la demeure de M. Dubourg. Elle s'y rendit aussitôt.

Beaucoup de personnes d'Oudincourt la virent passer ou la rencontrèrent. Le chien attirait surtout l'attention des paysans par sa grosseur, sa queue gracieusement recourbée, sa belle raie blanche sur la tête et son air de bonté.

À côté des chaumières et des granges des paysans, laboureurs ou vigneron, la maison de M. Dubourg pouvait passer pour un château ou un palais. Elle se composait d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage. On y entrait après avoir monté les douze marches de pierre du perron construit en forme de terrasse. La façade était percée de onze grandes fenêtres, cinq au rez-de-chaussée et six qui éclairaient les appartements du dessus.

Il y avait, devant une cour bien pavée et entourée d'un mur de deux mètres de hauteur avec deux entrées, une grille de fer et une porte ordinaire.

La grille ne s'ouvrait que pour les voitures, ce qui n'arrivait pas cinq fois par an. Enfin, de la maison dépendait encore un immense jardin planté de magnifiques arbres fruitiers.

À côté de l'habitation de M. Dubourg, dans une autre maison qui lui appartenait également, demeurait son fermier. Lui, sa femme et ses deux fils, s'étaient donnés complètement au maître et se faisaient presque ses esclaves, non parce qu'ils l'aimaient, mais plutôt par nécessité et par crainte. Il y a des natures absolument soumises, qui ne peuvent résister à l'oppression. C'est surtout sur les humbles et les faibles que s'exerce l'autorité de la domination.

Un peu surpris de recevoir une visite dont il ne soupçonnait nullement le motif, M. Dubourg reçut l'inconnue dans sa chambre.

Le chien était resté dans la cour, couché sur la neige au bas du perron.

Sans prendre la peine de faire asseoir sa visitense, M. Dubourg lui demanda d'un ton sec ce qu'elle désirait.

La jeune femme ne répondit pas, mais elle tira de sa bourse un papier plié en quatre et le présenta à M. Dubourg d'une main tremblante.

En lisant, il ne put réprimer un mouvement nerveux, et il pâlit légèrement. Les quelques lignes écrites sur le papier disaient :

« Voir à Paris, chez M. Raincelin, négociant, 23, rue du Sentier, M. Etienne Dubourg, mon ami, et lui réclamer le dépôt de cinquante mille francs que je lui ai confié. »

— Je ne comprends absolument rien à cet écrit, dit M. Dubourg en relevant la tête.

— Le tremblement de la jeune femme augmenta encore.

— Monsieur, ce papier est signé, répliqua-t-elle. Est-ce que vous ne vous souvenez pas du nom de Célestin Varimont, qui fut autrefois votre ami?

— Je me le rappelle parfaitement : je l'ai connu à Paris.

— Alors que vous étiez employé chez M. Raincelin.

— C'est en effet à cette époque, mais ce que je ne comprends pas, c'est la réclamation d'un dépôt qui m'aurait été confié.

— Comment! monsieur, cette somme de cinquante mille francs ne vous a pas été remise par M. Varimont?

— C'est la première fois que j'en entends parler.

— Ah! monsieur, reprit-elle tristement, après ce que mon mari m'a dit de vous, je ne m'attendais pas à cette réponse.

Deux engagements importants doivent avoir eu lieu tout près de Roustchouk le 27, l'autre près de Plevna les 30 et 31. Le nouveau serdar-ekrem se serait donc décidé à une offensive sérieuse. Sur le combat près de Roustchouk les détails manquent encore. Mais près de Plevna, si nous en croyons les dépêches turcophiles, Osman-Pacha aurait remporté une grande victoire.

Voici la dépêche qui nous arrive du quartier général ottoman à Choumla : « Après un combat acharné qui a duré samedi et dimanche et qui ne s'est terminé que lundi vers midi, le 9^e corps russe, composé de 29,000 hommes, a été taillé en pièces par l'armée d'Osman-Pacha, devant Plevna. »

L'armée turque, placée par son général dans une position très-forte, sur la route de Tirmova, a été en vain assaillie par les Russes. Les Turcs poursuivent l'armée russe en déroute, dont plusieurs régiments sont anéantis.

Au sud des Balkans, le correspondant du *Daily Telegraph* dit que les Turcs ont remporté une grande victoire près d'Yeni-Zagra, le 30. Les Russes battent en retraite vers les Balkans, poursuivis par Suleiman-Pacha.

Le bombardement de Nixitch continue avec succès. Une partie de la ville a été incendiée. Les Monténégrins ont coupé l'eau aux assiégés. La garnison a deux fois rejeté la sommation de se rendre.

En Asie. — Un mouvement offensif du centre russe est signalé. En même temps l'aile gauche russe, à Ardahan, s'avance dans la direction d'Erzeroum. Un combat a eu lieu, le 27, entre les avant-gardes de Moukhtar et de Loris-Méliokoff.

PROCÈS AU Bulletin des Communes.

M. Menier, ancien député de Seine-et-Marne, a fait présenter par le ministère de M^e Rigollet, avoué, à M. le Président du Tribunal civil de Versailles, une requête contre MM. Pougou, Paul Dalloz, administrateur du *Bulletin des Communes*, M. de Fourtou, ministre de l'Intérieur, sous la responsabilité duquel se trouve placé ce journal, pour s'entendre condamner, conjointement et solidairement, à payer au plaignant la somme de dix mille francs, à titre de dommages-intérêts, pour l'article calomnieux contenu dans le *Bulletin des Communes* du 6 juillet, contre les 363 députés républicains.

Le *Bien public* fait observer que M. Menier a choisi précisément le tribunal civil de Versailles, pour présenter sa requête contre M. de Fourtou, parce que Versailles étant, aux termes de la Constitution, le siège du gouvernement, il a pensé qu'il serait utile d'obtenir la réparation au lieu même d'où a dû partir l'offense.

Le *Bien public* ajoute qu'il est en mesure d'annoncer que les députés de Seine-et-Oise vont présenter collectivement une requête semblable, en poursuivant également au civil.

Chronique électorale.

— On lit dans le *Libéral de Seine-et-Oise* :

La circulaire suivante vient d'être adressée par M. le général baron Ameil, président d'un Comité qui s'intitule « Départemental », à un de nos lecteurs, considéré à tort par M. le baron Ameil comme « l'un des plus fermes soutiens de la cause dite conservatrice » :

Monsieur,

Dans le but de seconder le gouvernement du Maréchal de Mac-Mahon aux élections prochaines, il s'est formé, à Versailles, un Comité départemental, composé de députés appartenant à tous les groupes conservateurs des divers arrondissements.

La présidence de ce Comité m'a été offerte, en raison des souvenirs qui m'attachaient à la personne du Maréchal sous les ordres duquel j'ai eu l'honneur de servir aux différentes époques de ma carrière militaire : ces souvenirs me sont trop précieux pour que mon dévouement ne réponde pas de suite à l'appel qui m'aurait fait, et j'ai accepté, sans hésiter, heureux de pouvoir consacrer à mon pays les instants dont il me reste à disposer encore.

Notre Comité représente un centre de ralliement pour tous les hommes d'ordre, au nombre desquels vous comptez, Monsieur, comme un des plus fermes soutiens de la cause conservatrice.

C'est à ce titre que je viens vous demander l'appui de votre énergie et légitime influence.

Un concours financier serait également nécessaire pour permettre de combattre avec efficacité le parti hostile aux pouvoirs constitutionnels du Maréchal-Président.

Les lourds sacrifices que s'imposent chaque jour nos adversaires, en exigent de non moins sérieux de la part de tous les conservateurs.

J'ai donc l'honneur, Monsieur, de vous adresser, au nom de notre Comité, un confiant et patriotique appel, avec prière de

prit-il, mais je puis vous assurer que tout cela n'a pas le sens commun. S'il a laissé de l'argent en France, ce n'est pas à moi. D'ailleurs, on ne confie pas ainsi cinquante mille francs sans en prendre un reçu.

— Ce reçu existait, monsieur. Il a été saisi par la police russe avec d'autres papiers importants qui appartenaient à M. Varimont.

— Oh ! c'est fâcheux, bien fâcheux, dit-il d'un air désolé, car avec ce reçu vous auriez pu découvrir le véritable dépositaire.

La jeune femme poussa un long soupir et murmura : — Mon pauvre enfant ! mon pauvre enfant !... Vous avez raison, monsieur, poursuivit-elle amèrement, mon mari s'est trompé, cruellement trompé, le jour où il a cru à votre probité. Je suis jeune et j'espère que mes forces ne trahiront ni mon courage ni ma volonté. Je travaillerai pour nourrir et élever mon enfant. Un jour, peut-être, monsieur, vous vous souviendrez d'un proverbe qui dit : Le bien mal acquis ne profite jamais.

Elle serra son châle contre elle et se dirigea lentement vers la porte.

— Vous oubliez votre papier, lui dit-il. Voyons, je voudrais pourtant vous convaincre...

— Vous m'avez suffisamment édiflée, répondit-elle tristement, et je n'ai plus rien à entendre.

Elle prit le papier qu'il lui tendait.

— Je comprends votre situation, reprit-il, et j'excuse la vivacité de vos paroles. Si je pouvais vous être utile, je me mettrais avec plaisir à votre disposition. Vous êtes malheureuse, vous avez sans doute besoin d'argent... Tenez, acceptez ce billet de cent francs.

Un éclair de colère s'alluma dans son regard.

— Monsieur, répliqua-t-elle d'un ton de mépris écrasant, je ne suis pas venue ici pour vous demander l'aumône... Vous êtes la seule personne au monde de qui je ne voudrais pas recevoir un morceau de pain.

vouloir bien apporter votre généreuse offrande à notre œuvre toute d'union conservatrice et de salut social.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le Général de Division,
Baron AMEIL
Grand-Officier de la Légion d'honneur.

Rue Royale, 93.

A cette lettre est joint, accompagné d'une enveloppe toute préparée, à l'adresse de M. le président du Comité, un bulletin de souscription qui, par suite d'une tradition dont il est facile de trouver l'origine, s'appelle : « Déclaration de subvention. »

On écrit de Corbeil au *Figaro* :

« Aujourd'hui, réunion privée de trois cents personnes où M. Denys Cochin, candidat conservateur, a prononcé un discours éloquent et fort applaudi sur l'acte du 16 mai et à blâmé la conduite de M. Léon Renault, député sortant de Corbeil. M. Denys Cochin a été fort applaudi. M. le prince de Wagram, qui avait été convoqué à la réunion, n'est pas venu.

« La candidature de M. Cochin est en très-bonne voie. »

Mais souhaitons que chacun des 363 soit juste aussi menacé que M. Léon Renault.

Réunions privées de Beaumont et de l'Isle-Adam.

M. Sénard, le candidat républicain de notre première circonscription, nous a donné, cette semaine, des preuves de son activité et de l'énergie qu'il compte apporter à soutenir la lutte qui va s'engager.

Deux réunions privées étaient organisées le même jour — samedi dernier ; — la première à Beaumont-sur-Oise, par les soins de M. Auguste Vermond, et chez lui ; la seconde à l'Isle-Adam, chez l'un de nos meilleurs concitoyens, et sous la présidence de M. Léon Say.

M. Sénard s'est rendu dans ces deux réunions, et, avec une profonde éloquence et une chaleur communicative, il a arraché tous les voiles qui pourraient obscurcir la netteté critique de la situation actuelle.

To be or not to be.

« Être ou ne pas être. »

C'est la question qui est soumise à la France et sur laquelle elle va avoir à décider dans toute la plénitude de sa souveraineté.

M. Sénard a admirablement mis en lumière l'alternative qui va se poser aux électeurs et qui s'impose, quelles que soient leurs attaches ou leurs préférences, à tous ceux qui aiment leur patrie.

Où, avec la République affirmée et désormais indiscutable, la paix, le travail, la richesse et le gouvernement du pays par le pays, de tous par tous, ou alors le gouvernement personnel, le cléricalisme, la guerre étrangère fatale, et à l'intérieur la France bientôt livrée en pâture à trois dynasties s'entre déchirant, c'est-à-dire à la guerre civile la plus épouvantable qu'on n'aurait jamais vue.

Dans ces deux réunions, le nom de M. Sénard a été acclamé à l'unanimité comme candidat de la circonscription. (Patriote de Pontoise).

CHRONIQUE LOCALE ET DÉPARTEMENTALE.

Police correctionnelle.

Audience du 4^e Août 1877.

Le Tribunal de Police correctionnelle, dans son audience dernière, a prononcé le jugement suivant :

JUGEMENT CONTRADICTOIRE.

— JOANNES Prosper - Célestin, 29 ans, ouvrier charbon à Mondreville ; 4 mois de prison et aux dépens, pour vol et vagabondage.

* * La distribution solennelle des prix aux élèves de l'École communale et pensionnat d'Etampes, aura lieu le jeudi 16 août, à deux heures et demie précises, sous la présidence de M. Decolange, conseiller d'arrondissement, adjoint au maire de la ville d'Etampes.

Comme les années précédentes, les artistes lyriques si applaudis, diront quelques morceaux de leur répertoire.

La distribution des prix aux élèves de l'Etablissement des Religieuses de la Sainte-Enfance, est fixée au 17 août, à deux heures.

Elle ouvrit la porte et s'éloigna rapidement. Quand elle se trouva dans la rue, elle éclata en sanglots. En présence de l'homme qu'elle venait de quitter, sa fierté l'avait soutenue. Elle n'avait pas voulu pleurer devant lui.

Elle sortit d'Oudincourt désespérée, en proie à une agitation fébrile. C'est ainsi qu'après une assez longue marche elle arriva sur le chemin de Provenches. Il y a lieu de supposer que fatiguée, épuisée, brisée de douleur, elle fut prise d'un étourdissement subit et frappée d'une congestion cérébrale, et qu'elle tomba dans la neige à l'endroit où elle fut trouvée le lendemain par le curé de Provenches.

IV

LE BIEN D'AUTRUI.

Après le départ de la jeune femme, M. Dubourg était resté interdit, debout au milieu de la chambre. A certains mouvements de sa physionomie, à l'éclat singulier de son regard, on aurait deviné le trouble de sa conscience et les combats qui se livraient en lui.

— Eh bien, quoi ? fit-il au bout d'un instant, cette femme se dit la veuve de Célestin Varimont, rien ne le prouve. Pourquoi ne serait-elle pas aussi bien une aventurière ? Après tout, je lui ai offert de l'argent, elle l'a refusé... elle n'a donc besoin de rien. — Varimont est mort, la police russe a détruit le reçu. Me voilà tranquille. Ce que j'ai est bien à moi... Cinquante mille francs en dépôt ! c'est un compte absurde. Il faudrait le prouver... Allons donc ! je n'ai jamais eu entre les mains l'argent de Célestin Varimont !

Tout près de la porte, sur le parquet, il aperçut un morceau de papier. Il le ramassa. C'était l'écrit signé Célestin Varimont, et qu'il avait rendu à la jeune femme. Elle avait cru le mettre dans sa poche, mais il était

ETRÉCHY. — Le nommé Moulin Carolus, âgé de 36 ans, cordonnier à Etréchy, a été trouvé pendu à un arbre dans une remise située à 500 mètres de la commune. Depuis quelque temps, cet individu avait cessé de travailler et se livrait à la boisson.

— Le 30 du mois dernier, un des ouvriers de M. Rochefort, fermier à Vintué, le nommé Joseph Simon, âgé de 52 ans, est tombé accidentellement d'une hauteur de quatre mètres, en jetant d'une grange où il était monté, des hottes de fourrage dans la cour. — Relevé par ses camarades, on fit appeler le médecin d'Etréchy, lequel a constaté une fracture du bras gauche. Le soir de cet accident, le sieur Simon est entré à l'hospice de notre ville, où il reçoit les soins que réclame son état.

CORBEIL. — M. Gustave Chamhon, ancien principal clerc de M. Popelin, avoué à Paris, a été nommé avoué près le tribunal de Corbeil, en remplacement de M. Joubert, démissionnaire en sa faveur.

Il a prêté serment en cette qualité le 13 juillet.

— Le *Courrier de Versailles* annonce que l'ouverture de la chasse, dans le département de Seine-et-Oise, aura probablement lieu le 2 septembre.

— M. Heuzé, inspecteur général de l'agriculture, vient de recevoir du Ministère de l'agriculture une mission pour aller étudier en Allemagne, particulièrement à Cologne et dans les environs, l'invasion du *Doryphora*, que l'on a rencontré dans quelques champs de pommes de terre.

M^e Goux, nouvel évêque de Versailles.

M. Pierre-Antoine-Paul Goux est né à Toulouse, paroisse de la Daurade, d'une famille de négociants, le 16 mars 1827.

Élevé du petit séminaire d'Esquirol, où il fit d'excellentes études sous la direction de son vénérable oncle, M. l'abbé Izac, mort le 26 octobre 1864 chanoine titulaire de Toulouse, il eut pour condisciple M. le chanoine Reulet, secrétaire du cardinal Guibert, et fut successivement professeur de cinquième et de seconde dans ce même établissement, étudia la théologie au grand séminaire de sa ville natale, prit le grade de licencié ès-lettres à la faculté de Paris, où il se lia avec MM. Hugonin, Foulon, Bourret, et fut ordonné prêtre en 1851.

La même année, il fut nommé professeur de rhétorique au petit séminaire de Toulouse. En 1856, il passa avec succès l'examen du doctorat ès-lettres, devant la faculté de Paris, et publia à cette occasion les deux thèses suivantes : *Lérins au quinzième siècle*. — *De sancti Thomae Aquinatis sermone*. En 1858, il fut reçu docteur en théologie, et composa pour obtenir ce grade une troisième thèse intitulée : *Du développement des dogmes dans la doctrine catholique*.

En 1868, M. Goux fut nommé aumônier du lycée, et en 1870 M^e Desprez lui donna des lettres de chanoine honoraire de la métropole, en raison de sa participation active à la rédaction du compte-rendu des *Conférences diocésaines*.

Le 13 août 1871, l'abbé Goux fut installé comme curé de Saint-Nicolas, paroisse de 19,000 âmes.

Le 14 juillet 1877, un décret du Maréchal Président de la République le nomma évêque à Versailles.

Cour d'assises de Seine-et-Oise.

Présidence de M. le conseiller BACHELIER.

Audiences des 13 et 14 juillet 1877.

Assassinat. Complicité de la bru et de la petite-fille de la victime. — Une accusation des plus graves a été portée au banc de la Cour d'assises trois accusés, ce sont les nommés : le Louis Bance, âgé de 22 ans, domestique de culture ; 2^e la dame Constance Lechangette, femme Louette, âgée de 42 ans, cultivatrice, et 3^e la demoiselle Arthémise-Marie-Constance Louette, âgée de 17 ans, tous demeurant en dernier lieu à Butry, commune d'Auvers-sur-Oise. Il s'agit d'une tentative d'empoisonnement et d'un assassinat sur la personne d'une dame veuve Louette, commis par Bance. La femme et la fille Louette, belle-fille et petite-fille de la victime, seraient complices de ces deux crimes.

Cette affaire doit remplir les audiences des vendredis 13 et samedi 14 juillet ; 32 témoins sont cités, 23 par le ministère public et 9 à la requête des femme et fille Louette. Vu la longueur présumée du débat, la Cour ordonne le tirage du nom d'un treizième juré supplémentaire.

Voici les faits tels qu'ils résultent de l'acte d'accusation : Depuis son mariage, survenu au mois de mars 1876, la veuve Louette, âgée de 73 ans, habitait seule à Livilliers. Elle vivait en mauvaise intelligence avec son fils unique, Charles Louette, cultivateur à Butry, qui avait vainement tenté, pour obvier aux embarras d'une situation obérée, d'obtenir de sa mère qu'elle lui fit de son vivant l'abandon de ses biens ou du moins les lui donnât à ferme. Il redoutait que la partie de sa succession, dont elle pouvait librement disposer, ne vint à lui échapper, et ne craignait pas d'exprimer le vœu de la faire mourir. Ces sentiments impies étaient partagés par sa femme et par sa fille.

Cette jeune fille, âgée de 17 ans, avait inspiré une vive passion au nommé Bance, qui était au service de son père. Cet homme, qui est d'une famille peu considérée et dénué lui-même de toute fortune, avait conçu le désir de l'épouser. La jeune fille, voyant en lui l'instrument docile de ses criminels desseins, l'encouragea dans ses espérances, bien qu'au fond, suivant toute apparence, elle n'approuvât pour lui aucun sentiment tendre. Elle accepta ses présents et finit par prendre un grand ascendant sur son esprit. Au mois d'août 1876, elle lui donna à entendre que le projet

tombé en glissant dans un pli de sa robe. Elle ne s'en était pas aperçue. — Il y a des femmes bien peu soigneuses, pensa M. Dubourg. Oh ! il est vrai que ce chiffon de papier est tout à fait sans valeur.

Il s'approcha de la cheminée et le jeta dans les flammes.

M. Etienne Dubourg était né à Oudincourt. Il n'avait pas encore dix ans lorsqu'il se trouva orphelin de père et de mère. Un de ses oncles devint son tuteur. Comme il montrait certaines dispositions pour l'étude, le tuteur crut bien faire en le plaçant dans une institution libre de la ville.

Il n'y apprit ni plus ni moins que ce que le maître d'école d'Oudincourt lui aurait enseigné, mais on disait de lui : « Il est dans une pension à la ville. » Et cela flattait la vanité de l'oncle et du neveu.

A seize ans, il revint à Oudincourt se croyant quelque chose et tout gonflé d'orgueil. Il eut le talent de déplaire à tout le monde, en se montrant fier, dédaigneux et hautain. On se moqua de son air important, et les jeunes gens de son âge lui rirent au nez et lui tournèrent le dos. Etienne Dubourg, paysan légèrement décaissé, tranchait du grand seigneur.

En deux ans il occupa plusieurs emplois ; il fut tour à tour clerc d'huissier et de notaire, employé du percepteur, puis du receveur de l'enregistrement.

Il allait souvent à la ville, car c'est là seulement qu'il se trouvait bien et s'amusait. Il y rencontrait ses camarades de pension, et avec eux il dévorait à belles dents son petit patrimoine. A sa majorité, ses créanciers se montrèrent. Pour les payer, il fallut vendre la maison, les champs, les prés et les vignes. Du petit héritage de ses parents il lui resta à peine une somme de mille francs. Un jour son oncle lui dit :

— Mon garçon, te voilà bel et bien ruiné, et, entre

qu'il essaierait ne pourrait se réaliser que par la mort de sa grand-mère, qui aurait pour effet de lui assurer les ressources nécessaires à son établissement. Peu de jours après, la femme Louette, qui s'associait aux monstrueux calculs de sa fille, lui proposa cyniquement d'aller empoisonner sa belle-mère ; il ne recula point devant ces ouvertures. Son maître l'ayant envoyé chez sa mère dans les premiers jours de septembre, la femme Louette lui remit en présence de sa fille Arthémise du sulfate de cuivre réduit en poudre, qu'il promit de verser dans les aliments de la veuve Louette. Cette femme consentit à ce qu'il passât la nuit sous son toit. Le lendemain matin, déjeunant avec elle, il jeta dans son café une partie de la poudre qui lui avait été remise, mais le goût ainsi communiqué au café le fit rejeter par la veuve Louette, et Bance se hâta d'aller verser sur le fumier le contenu de la tasse ; puis, profitant d'un moment où cette femme s'était éloignée, il pénétra dans sa chambre, il ouvrit le buffet et jeta de nouveau du sulfate de cuivre dans un plat de ragout d'oignons déjà préparé. Avertie cette fois encore par le goût, la veuve Louette renonça à prendre ces aliments, mais elle montra à plusieurs personnes le plat empoisonné et demeura convaincue que Bance avait cherché à attenter à ses jours.

A partir de ce moment elle manifesta de vives appréhensions, craignant, disait-elle, d'être assassinée pendant la nuit. Un jour elle congédia brutalement son fils qui était accompagné de Bance, leur reprochant d'être venus pour mettre fin à son existence.

En apprenant que la tentative d'empoisonnement avait manqué son effet, la femme Bance et sa fille manifestèrent un vil dépit et provoquèrent Bance à aller étrangler la veuve Louette pendant la nuit.

La maison qu'habitait cette femme était située au fond d'une cour parfaitement close dont elle avait soin de fermer toutes les issues chaque soir. Bance en ayant fait l'observation, Arthémise Louette se chargea de lever l'obstacle. Ayant accompagné son père à Livilliers le 7 novembre, elle alla lever la targette qui fermait intérieurement la fenêtre de la chambre de sa grand-mère, de façon qu'il suffit d'une simple poussée pour l'ouvrir. A son retour il fut convenu que dans la nuit du 10 au 11 novembre, Bance et Arthémise se rendraient ensemble à Livilliers pour étrangler la veuve Louette qui devait signer un bail important le lendemain, jour de la Saint-Martin. Au dernier moment, Arthémise recula devant l'exécution de son crime. Le lendemain, la veuve Louette étant allée à Pontoise pour la signature du bail, sa belle-fille proposa à Bance d'aller l'attendre sur le chemin qu'elle devait suivre pour retourner à Livilliers. L'accusé refusa.

A la fin du mois de février dernier, il céda aux sollicitations criminelles dont on l'obsédait ; la femme Louette et sa fille prirent toutes les dispositions propres à assurer le succès de leur sinistre projet. Arthémise remit à Bance une paire de vieux chaussons dont il devait se servir pour amortir le bruit de ses pas, un foulard avec lequel il pourrait étrangler la victime sans laisser de traces de violence, des allumettes et une chandelle, enfin une corde destinée à pendre le cadavre, de manière à simuler un suicide.

Dans la soirée du 14 mars, Bance se rendit à Livilliers : prenant un chemin détourné, il arriva par les derrières de l'habitation de la veuve Louette et il prit soin de se dépouiller de ses chaussures pour ne garder que les chaussons qu'Arthémise lui avait donnés. Dans le mur extérieur d'une étable inoccupée qui, d'un autre côté donnait sur la cour, se trouvait une ouverture imparfaitement fermée avec des pierres sèches. Bance s'introduisit par cette ouverture après avoir enlevé quelques pierres ; la porte donnant sur la cour était barricadée en dehors, il lui suffit néanmoins d'une simple poussée pour en faire céder les vantaux. Après avoir traversé la cour, il pénétra dans la chambre de la veuve Louette par la fenêtre dont Arthémise avait levé la targette et qui cédait facilement à la pression ; on retrouva une goutte de sang sur l'un des carreaux de cette fenêtre et des traces de ses pas sur une table qu'il dut franchir en sautant de la fenêtre dans la chambre.

Bance surprit la veuve Louette dans son lit, il lui comprima le visage avec son oreiller jusqu'à ce que la suffocation fut complète ; il tira ensuite le corps hors du lit, le traîna dans la chambre, le retourna la face contre terre, renversa les chaises et un chandelier et dispersa toutes choses de façon à éveiller l'idée d'un accident ou d'une mort subite et naturelle. La fille Louette lui avait recommandé de retirer la clé de l'armoire, dans laquelle sa grand-mère plaçait son argent, afin que les premières personnes qui surviendraient après le crime ne pussent rien faire disparaître. Bance eut soin, en effet, de prendre cette clé, qu'il alla cacher le lendemain au pied d'un arbre, en présence de la femme Louette et de sa fille ; puis il partit précipitamment en laissant ouverte la porte qui fait communiquer le jardin avec la cour.

Le lendemain matin, la femme Bégot, voisine de la veuve Louette, surprise de trouver ouverte cette porte qui était ordinairement fermée, s'approcha de la fenêtre de la chambre et aperçut la victime gisant inanimée au milieu de la pièce. L'attraction judiciaire fut aussitôt avertie. En l'absence de toute soustraction, le crime ne pouvait avoir le vol pour mobile. Les soupçons devaient se porter sur la propre famille de la veuve Louette. Les charges recueillies contre son fils sont restées insuffisantes pour justifier sa mise en accusation, mais la culpabilité des trois accusés renvoyés devant la Cour d'assises est démontrée.

Après de longues dénégations, Bance s'est déterminé à se reconnaître l'auteur de la tentative d'empoisonnement commise sur la personne de la veuve Louette, ainsi que de l'assassinat auquel elle a succombé ; il a minutieusement exposé la participation de la femme Louette et de sa fille à ces deux crimes dont elles ont été les persévérantes instigatrices.

Ces deux femmes ont, jusqu'au bout, protesté de leur innocence, accusant Bance de les avoir mensongèrement dénoncées dans le but d'atténuer sa propre responsabilité.

Les sentiments que le principal accusé professait pour Arthémise Louette, protestent contre une semblable interprétation ; l'exactitude de ses déclarations a, d'ailleurs, été établie.

La fille Louette a dû reconnaître elle-même que les chaussons et le foulard dont Bance était muni au moment du crime, lui appartenaient ; la corde que cet homme avait emportée fut retrouvée au fond d'une mare, où il l'avait jetée, et reconnue également semblable aux autres cordes que possédaient les époux Louette. D'autre part, Arthémise Louette s'est empressée, le lendemain du crime, au cours des perquisitions, de cacher le

nous, tu l'as parfaitement mérité. Je t'ai mis au collège autrefois dans l'espoir que tu deviendrais un savant... Je ne sais pas de quoi se compose ta science, mais je puis t'assurer que le plus ignorant d'Oudincourt ne serait pas assez bête pour manger ce qu'il a. Cela veut dire, mon bel ami, qu'on peut ne pas savoir lire dans tous les grimoires des notaires et être malgré cela plus malin que toi. Prends la chose comme tu voudras, mon garçon, mais je crains avoir le droit de te dire la vérité. — Maintenant, que vas-tu faire ? Je dois te prévenir que tu n'as pas un ami ici, que tout le monde se réjouit de ton aventure et que je ne connais pas une maison où l'on te prêterait vingt sous. Si tu veux suivre mon conseil, fais-toi soldat... Tu as besoin, pendant quelques années, de manger de la vache enragée.

Etienne fit une affreuse grimace.

Deux jours après, il partait pour Paris, bien résolu à ne revenir à Oudincourt que lorsqu'il aurait gagné une fortune. Il était de ceux qui croient à la prédestination. Paris lui apparaissait comme la seule ville digne de son talent et de ses capacités. Là seulement il pouvait devenir quelque chose. Il voyait déjà les immenses richesses de la capitale au milieu d'un éblouissement. Il se sentait pris du vertige de l'ambition.

Les mille francs qu'il possédait ne semblaient pas lourds dans sa poche, mais il avait entendu dire si souvent que tels et tels étaient partis pour Paris avec des sabots et qu'ils y avaient gagné des millions, qu'il ne désespérait nullement d'avoir le même bonheur.

— Je parviendrai, se disait-il, n'importe par quel moyen. Aujourd'hui il n'y a d'heureux que ceux qui possèdent et nul ne songe à leur demander comment ils se sont enrichis.

EMILE RICHEBOURG.

(La suite au prochain numéro).

mouchoir de Bance, qui portait des taches de sang, et la clé de l'armoire de la victime, qui avait été enfoncée au pied d'un arbre, a disparu de cette cachette par le fait de la femme Louette ou de sa fille, alors que l'accusé principal était déjà démisu ; enfin, ces deux femmes ont cherché à égarer la justice dans l'intérêt de Bance, en donnant des indications mensongères au sujet d'une blouse qu'il portait le jour de l'assassinat et qui s'était trouvée avoir été déchirée dans sa lutte avec la veuve Louette, ainsi que sur l'origine des blessures dues à la même cause, dont les traces apparaissent sur son visage et sur ses mains. Le rôle odieux qu'elles ont joué dans les deux crimes commis par Bance, est donc, d'après l'accusation, tel que ce dernier l'a décrit.

L'audience du vendredi a été consacrée à l'interrogatoire des accusés, à l'audition des témoins et au réquisitoire de M. de Froidefond des Farges, procureur de la République, qui a soutenu avec force l'accusation. Il a cependant concédé au principal accusé Bance, le bénéfice des circonstances atténuantes, à raison de l'empire que, suivant lui, la fille Louette avait exercé sur lui.

A l'audience du samedi 14 juillet, M^e Canot et Ambroise Rendu ont présenté d'habiles défenses, le premier pour Bance et le second pour la fille et la femme Louette. M. le Président a fait ensuite un résumé très-clair et très-impartial des débats.

Après une longue délibération, le jury a rendu un verdict affirmatif contre Bance et la femme Louette, et négatif à l'égard de la fille Louette, relativement à la question d'empoisonnement, et également affirmatif sur la question d'assassinat contre Bance et la fille Louette. Il a admis des circonstances atténuantes en faveur des trois accusés.

En conséquence, la Cour a condamné Bance aux travaux forcés à perpétuité, et la femme et la fille Louette chacune à douze ans de travaux forcés.

La fille Louette, en entendant l'arrêt qui la frappe, s'est écriée : *La justice des hommes se trompe, mais la justice de Dieu sera juste.* En s'en allant, les condamnés agitent leurs mouchoirs et s'écrient : *Adieu, mes amis.*

L'audience est levée à huit heures moins un quart.

Faits divers.

Une dépêche de Londres, parvenue au département de l'agriculture et du commerce, annonce que la peste bovine vient de reparaitre brusquement en Angleterre. Le fléau a éclaté sur deux points différents, à Brighton et dans deux quartiers de Londres. Des mesures immédiates ont été prises pour empêcher la circulation du bétail dans le rayon des endroits où l'épizootie exerce ses ravages.

Réflexions d'une philosophie assez profonde dans leur badinage. Elles sont de Bachaumont, dans le *Constitutionnel* :

On a tellement abusé, à notre époque, de l'exagération dans les mots comme dans les choses, qu'il semble que le vocabulaire soit épuisé lorsqu'il s'agit de caractériser quelque scélératesse hors pair. Les termes qu'on réservait jadis pour peindre les émotions fortes ont pris cours dans les conversations les plus insignifiantes. Plus le sujet est banal, plus l'incident est vulgaire, plus volontiers nous faisons appel au ban et à l'arrière-ban des grands mots, si bien qu'ils perdent leur valeur comme les vieilles pièces de monnaie perdent leur effigie et qu'à la longue ils n'auront plus rien de leur signification première. Ecoutez cinq minutes seulement une conversation, et vingt fois vous entendrez revenir les mots : horrible, révoltant, vertigineux, terrible, effroyable, sublime, odieux, ravissant, idéal, etc.

A tout moment on y est pris. On entend près de soi parler d'une catastrophe ; involontairement on prête l'oreille. C'est une dame qui a oublié son parapluie dans un fiacre. Une autre fois on vous parle d'un monsieur qui a un « bonheur insolent, inouï, fantastique... »

— Que lui arrive-t-il donc ? demandez vous. — Le croiriez-vous ? répond-on : il a gagné trois fois de suite au jeu des courses de la fête de Neuilly.

Jadis un homme qui avait une préférence pour le melon, disait tout simplement : « J'aime le melon. » Si son goût pour ce cucurbitacée était plus qu'ordinaire, il l'exprimait en disant : « J'aime beaucoup le melon. » Aujourd'hui, l'on dit : « J'adore le melon, ou bien : « J'aime le melon à en mourir ! » Mais, malheureux qui « adorez » le melon, quel culte rendez-vous donc à Dieu ? En quels termes peindrez-vous vos sentiments à la dame de vos pensées, vous qui aimez le melon à en mourir !... »

On remplirait des colonnes de journal à multiplier ces exemples. L'abus est si palpable que tout le monde peut le constater : il est tel que, pour rendre les pires événements, les plus grands malheurs, on en est réduit à chercher les expressions les plus simples ; ce sont maintenant les seules fortes. Pour l'amour du bon sens, revenons vite au temps où l'on appelait tout bonnement un chat, un chat, et Rollet un fripon.

Sur le Comptoir.

— Y en avait des bleus, y en avait des verts, y en avait des rouges, y en avait des lilas, y en avait des jaunes, y en avait des gris, y en avait des chinés... Comment, tu n'te rappelles pas ?...

— Non.

— Y avait des éléphants, y avait des serpents, y avait des perroquets, y avait des brebis, y avait des singes, y avait des papillons, y avait des colimaçons, y avait des taureaux, y avait des chameaux... Comment, tu n'te rappelles pas ?...

— Non.

— Y en avait des gros, y en avait des minces, y en avait des longs, y en avait des courts, y en avait des gras, y en avait des maigres, y en avait des jolis, y en avait des pas beaux, y en avait qu'avaient des ailes, y en avait qu'avaient des pattes, y en avait qu'avaient des cornes, y en avait qu'avaient des poils, y en avait qu'avaient des plumes, y en avait qu'avaient des écailles, y en avait qu'avaient des becs, y en avait qu'avaient des gueules, y en avait qu'avaient des dards, y en avait qu'avaient des trompes... Comment, tu n'te rappelles pas ?...

— Mais non !

— Y en avait en haut, y en avait en bas, y en avait de tous les côtés, y en avait dans le milieu, y en avait dans les coins, y en avait dans les paratrophes, y en avait partout plein... Comment, tu n'te rappelles pas ?...

— J'me rappelle pas...

— Oh ! ! !... Tu n'te rappelles pas qu'y avait des perroquets, qu'y avait des éléphants, qu'y avait des serpents, qu'y avait des taureaux, qu'y avait des agneaux, qu'y avait des écureuils, qu'y avait des cochons de mer, qu'y avait des... Tu m'iras pas croire que tu n'te rappelles pas ?

— Quand j'te dis que j'me rappelles pas.

— Celle-là est trop forte !... Mais quand j'te dis, propre à rien qu'tu es, qu'y en avait des gris, qu'y en avait des jaunes, qu'y en avait des ponceaux, qu'y en avait des lilas, qu'y en avait des chinés, qu'y en avait des verts, qu'y en avait des... T'rappelles-tu, maintenant ?

— Non, j'te dis !
— Comment, boule de singe, canaille, voleur, tu n'te rappelles pas !... Tiens ! vian !... et vian !... »

Et voilà pourquoi Chamaroux, qui a battu Fremeau, comparait devant la septième chambre du tribunal de police correctionnelle.

— Chamaroux, lui dit M. le président, vous avez frappé Fremeau, et il est à peine rétabli des coups que vous lui avez portés.

— Pourquoi qu'y s'obstinait aussi à n'pas s'appeler, quand j'm'époumonnais les époumons à lui dire : Y en avait des bleus, y en avait des rouges, y en avait des verts, y en avait...
— Mais j'me rappellais pas, dit Fremeau.

— Comment, tu n'te rappellais pas qu'y avait des perroquets, qu'y avait des serpents, qu'y avait des cochons de mer, qu'y avait...
— Mais non, mais non, j'te dis !

— Comment, gredin ! — s'écrie Chamaroux, qui s'anime, — tu m'diras en face qu'tu n'te rappelles pas qu'y en avait qu'avaient des becs, qu'y en avait qu'avaient des dards, qu'y en avait qu'avaient des trompes...
M. le président. — Allez-vous recommencer avec vos trompes, vos perroquets et vos dards !... Et c'est parce que votre camarade ne se rappellait pas toutes ces belles choses que vous l'avez si indignement frappé ?

Fremeau s'anime à son tour. — Oui, là ! ou qu'y z'étaient, tes perroquets, ou qu'y z'étaient, tes dromadaires, ou qu'y z'étaient, tes plumes, ou qu'y z'étaient, tes dards, ou qu'y z'étaient, tes écailles !...
Chamaroux. — Y n'étaient pas sur la tapisserie de ce marchand de vins à la halle, ouisque nous avions bu quatre jours avant ? hein ?...
Fremeau criant. — Ah ! ! ! oui, oui, oui ! ! ! C'est vrai qui z'y étaient tout d'même. Ah ! mon président, c'est moi qui suis fautif ! ! !... (Hilarité générale, — à laquelle le président lui-même ne peut s'empêcher de prendre part.)

Chamaroux. — Là !... t'rappelles-tu, maintenant ?
M. le président. — Il eût été plus simple de commencer par expliquer cela à Fremeau, et de ne le point frapper.

Chamaroux est condamné à seize francs d'amende.
— Là !... dit-il à Fremeau avec reproche, tu vois ?
— C'est vrai, dit Fremeau, j'suis fautif ! c'est par-dine vrai, qu'y en avait des perroquets...
— ... Et des serpents...
— ... Et des éléphants...
— ... Et des cochons de mer...
(Ils sortent bras dessus, bras dessous).

NADAR.

L'invitation.

De quand date cette historiette ? Je ne sais, mais pas de bien loin à coup sûr.

Il y avait ce jour-là une grandissime revue au Champ-de-Mars, et tous, cavaliers, fantassins, artillerie, défilaient en bel ordre, guidés à gauche, sous les yeux du maréchal de Mac-Mahon entouré de son état-major, grossi de vingt officiers supérieurs représentant toute l'Europe militaire.

Et toute la division de Paris, tambours battants, clairons sonnants, guidons et drapeaux au vent, défilait en cadence — une, deux ! une, deux ! — marquant le pas, la main dans le rang, impassible et régulière comme le balancier d'une horloge. C'était superbe !

Or, pendant que toute cette jeunesse vaillante et disciplinée passait d'un pas rythmique devant les tribunes pleines de belles dames, voici qu'un papier s'envole comme un papillon blanc. Le vent l'emporte et il tombe au beau milieu d'un régiment qui défilait.

Un capitaine qui marchait à la tête de sa compagnie cueille prestement, d'un joli coup de pointe en tierce, ce message aventureux, le met dans sa poche et passe en faisant le salut militaire.

C'était un billet manuscrit, sur beau papier vélin, avec l'en-tête d'un cercle très-riche et très-connu, etc., ainsi conçu :

« Les membres du cercle... prient le militaire qui recevra ce mot de leur faire l'honneur de dîner avec eux, demain à six heures et demie.

« Ils se tiendront pour très-honorés, si cette invitation est acceptée, comme ils l'espèrent, et s'efforceront de faire à leur invité la soirée aussi agréable que possible. Vive l'armée ! »

C'était, peut-être, un peu cavalier, mais à coup sûr c'était cordial et amical ; ne pouvant pas inviter toute l'armée, le cercle s'en fiait au hasard, et jetait son invitation au vent, sachant bien qu'à quelque soldat qu'elle arrivât elle ne pouvait échoir qu'à un galant homme !

Ainsi fut-il comme on l'a vu. Ce fut un jeune capitaine qui embrocha l'invitation à la pointe de son sabre. Il la lut, il rit, mais, sans pour cela être un vaniteux, ni un pointilleux, on a sa fierté, et, sans en méconnaître l'intention toute cordiale et toute française, cette invitation lui parut trop légère.

Il la donna à son lieutenant, qui la passa à son sous-lieutenant.

— C'est un billet à présentation. Je le crois offert sincèrement, et j'ai cent raisons de penser que le cercle qui a fait cette invitation... volante ne fait pas une plaisanterie de *fumiste*. Voulez-vous y aller ?

Ce ne fut ni vanité, ni gloire, ni quant à soi, mais vous comprenez ! — une invitation comme ça, sans adresse, venue sur l'aile du zéphir ! le sous-lieutenant ne l'accepta pas. — C'était peut-être, qui sait ? une mauvaise charge, et quand même ! Ce n'est pas ainsi que l'on convie un officier : Ces messieurs du cercle avaient eu sans doute la plus aimable intention du monde, mais enfin !...
Et il donna l'invitation à son sergent-major, qui en fit don à son sergent, qui la repassa à un caporal, qui la repassa à un fusilier, qui la donna à un tambour.

Celui-là ne fit pas le fier, comme on dit ; il demanda et obtint la permission de minuit, et à 6 h. 1/2 sonnait, — heure militaire, — en grande tenue, fier comme Artaban, le bon tambour se présenta, sa lettre dans sa dextre gantée de coton blanc.

Encore une fois, tenez ceci pour très-authentique ; je n'invente rien et je vous affirme que l'historiette est vraie. Quant au nom du cercle, je ne peux pas vous le dire, mais sachez que c'est un des plus aristocratiques,

des plus élégants et des plus riches de Paris, — le plus grand et le plus beau peut-être !

Le tambour arrive, l'ordre était donné, il entre, et voilà quatre valets qui s'empressent autour de lui et lui enlèvent son sabre, sa giberne et son shako ; puis on ouvre devant lui à deux battants la grande porte du salon d'honneur, et un huissier annonce solennellement :
L'INVITÉ DE CES MESSIEURS !

— A ce moment, j'aurais mieux aimé m'en aller ! disait le lendemain l'honnête troupière — mais il y était, « il y alla. »

En effet, un monsieur très-poli, très-affable, s'avance lui tend la main :

— Soyez le bienvenu, monsieur, et le bien remercié du plaisir que vous nous faites !

Et ces messieurs entourent ce soldat, et le choient, et le fêtent : on lui offre du madère et des cigares... que l'impassible tambour accepte du reste avec la candeur d'un homme qui se sent bien chez lui et dans son droit.

Puis un autre huissier en culotte courte, chaîne au cou, arrive et crie :

— Ces messieurs sont servis !

Et on passe dans la salle à manger, luxueuse, illuminée, pleine de lumière et de fleurs, et on s'assied autour d'une table couverte d'argenterie et de cristaux éblouissants.

Le tambour guidé par l'huissier, s'installe à la place d'honneur, à la droite du président, et, pendant une heure, deux valets en grande livrée s'empressent autour de lui, enlèvent son assiette vide et la remplacent par une pleine ! — un rêve, une hallucination, un songe éveillé, quoi !

Le pauvre troupière mangea de tout ! ! ?

Songez donc ! la gamelle, la soupe, le rata, le brave garçon ne connaissait guère autre chose ! Devant toutes ces recherches, toutes ces splendeurs, toutes ces exquises, il était abasourdi, et (par politesse) se croyait obligé de ne rien refuser, et il mangeait, il mangeait toujours.

Après le dessert, le président lui prit le bras et on passa au fumoir.

Là, café, liqueurs, cigares de prix, on prodigua tout au petit soldat, il était l'enfant chéri et gâté de la maison. C'était à qui le comblerait.

— Jouez-vous ? lui dit le président.

— Moi ? répond le troupière. Dame, vous savez ? Je suis du Midi, et je sais jouer à la quadrette. Jouez-t-on ce jeu-là ici ?

— Non, mais venez tout de même.

Et le tambour docile et fasciné, suit tous ces beaux messieurs et s'assied à une table de baccarat.

On met de l'argent devant lui, on lui donne des cartes et on le fait jouer :

« Etait-ce la chance ? — Je le crois fort, mais le fait est que le petit soldat gagnait, gagnait sans cesse ; à chaque coup, l'argent s'amoncelait devant lui, et ces messieurs lui disaient :

— Vous avez gagné, tambour ! Empochez ! empochez tout !

Et le troupière, tout ahuri, empochait, empochait toujours.

On lui fit gagner ainsi mille ou douze cents francs, — puis on lui offrit un grog, du thé, des religieuses, et le président, courtois jusqu'au bout, le reconduisit jusqu'à la grande porte et lui serra la main :

— Je vous remercie, monsieur, au nom de tout le cercle, du plaisir que vous nous avez fait en acceptant notre invitation. Soyez auprès de tout votre régiment, l'interprète de mes sentiments d'estime et d'affection !

Et le tambour rentra au quartier (en voiture, s. v. p.) un peu... gai peut-être, mais enchanté et se demandant, en tâtant les poches de son pantalon rouge, toutes pleines d'argent, s'il n'avait pas fait le rêve de la mille et deuxième nuit.

Le lendemain, il conta son histoire à la chambrée, et la curiosité prit les officiers. On appela le tambour au mess et on le questionna :

— Eh bien ?

— Oh ! c'était magnifique !

— T'a-t-on bien reçu ?

— Comme un général.

— Et bien traité ?

— Comme un roi !

— As-tu bien diné ?

— Comme un dieu ! Seulement...

Ici le pauvre petit troupière s'arrêta, n'osant pas achever.

On le questionne, on le pousse, on le presse.

— Eh bien ! voilà ! Pour gentils, pour polis, pour aimables, pour tout ce que vous voudrez, ces pékins-là, il n'y a pas à dire ! c'est ça, on n'est pas plus chouette qu'eux ! Seulement, quand j'ai eu bien diné, je ne sais pas pourquoi, on m'a apporté un grand bol d'eau chaude. Naturellement, moi, par politesse, n'est-ce pas ? je l'ai bu, c'te s... eau chaude, et ça m'a gâté mon dîner, si bien que, ma foi ! puisque vous voulez le savoir, de tout ce grand repas, je n'ai rien gardé du tout. Voilà !...
Si on a ri au mess, je vous le laisse à penser ! Et depuis ce jour-là, quand arrive les « rince-bouche », les jeunes sous-lieutenants battent aux champs, en souvenir du tambour du...

Allons ! j'allais dire le numéro du régiment, et on m'a prié de n'en rien faire. (Pays).

Connaissances utiles.

— *Moyen de reconnaître les vins fuschinés.* — Dans sa revue des sciences au *Journal des Débats*, M. de Parville nous indique ainsi ce moyen facile et pratique :

« Les moyens abondent pour reconnaître la fraude ; mais on doit avouer qu'il faut être un peu chimiste pour s'en servir, ou encore on n'a pas toujours sous la main les substances indispensables à l'essai. Voici un moyen de contrôle qui ne nécessite absolument qu'un peu de bonne volonté. Il a été indiqué par M. Beaudrimont, professeur à la Faculté de Bordeaux ; il ne suffirait pas assurément pour des experts, mais pour des dégustateurs il est parfait.

« Déposez sur la peau de la main une goutte de vin : contient-il de la fuschine, après quelques instants, s'il en renferme, la peau demeurera teinte d'une couleur rouge vif qui ne pourra être enlevée par des lavages à

l'eau. Au contraire, le vin ne contient-il pas trace de fuschine, la tache produite par la matière colorante du vin ne résistera pas au lavage à l'eau. Il serait difficile d'imaginer un procédé de tout le monde. »

— Pour empêcher les mouches de pénétrer dans les oreilles des chevaux, les propriétaires ont le malheureux idée d'envelopper celles-ci et le sommet de la tête à l'aide d'un bonnet d'étoffe grossière et serrée.

Le but est bon, mais l'exécution manque absolument d'intelligence. On comprend facilement combien, pendant les chaleurs de l'été, les souffrances de ces pauvres animaux sont cruelles. Sous cette enveloppe, la transpiration ne peut s'échapper, le cerveau bout, pour ainsi dire ; de là, des étourdissements, des vertiges plus ou moins prononcés, et qui, en somme, entraînent quelquefois la mort.

Une ou deux gouttes d'huile de cade, une fois par semaine, introduites dans les oreilles des chevaux, suffit pour empêcher les mouches d'approcher même de la tête des chevaux. En en frottant le ventre et les naseaux du cheval, on le rendrait tout à fait invulnérable.

— Si l'on a des arbres qui jaunissent ou végètent mal, il faut pour les guérir et leur donner de la vigueur : bêcher la terre à 1 m. 50 autour de l'arbre, et arroser ensuite la partie travaillée avec la composition ci-après, de manière à ce qu'elle puisse pénétrer jusqu'aux racines.

Sulfate de fer pulvérisé, sel commun, alun de roche : de chacun 500 grammes, délayés dans 40 litres d'eau, jusqu'à dissolution complète.

Le premier jour, on arrose l'arbre près du trou et sous toute l'étendue de ses branches ; on répète l'opération le lendemain ; enfin on modifie la quantité suivant la grosseur de l'arbre.

(Journal des Campagnes.)

— *Emploi de l'ammoniaque pour confire les fruits acides.* — M. le professeur Vogel, frappé de la quantité considérable de sucre qu'il faut employer pour confire les fruits acides dans les années où l'acidité des fruits est trop marquée, a eu l'idée de neutraliser cette propriété par l'ammoniaque liquide ; pour cela, on sucre d'abord légèrement, puis on verse, agitant continuellement, assez d'alcali pour faire disparaître le goût acide ; son changement de couleur dans le liquide chaud indique le point de saturation ; si, par mégarde, on en avait trop versé, il serait facile de neutraliser cet excès avec un peu de vinaigre.

Ce procédé est applicable tant aux confitures de garde qu'aux compotes destinées à être consommées immédiatement ; il améliore beaucoup le goût des conserves, tout en permettant d'économiser notablement la proportion de sucre, surtout pour les prunes et les groseilles blanches.

LOUIS LÉVY

DENTISTE

61, rue du Faubourg-Saint-Martin, PARIS.

Dentiste des Sociétés municipales de secours mutuels des quartiers Saint-Martin, Saint-Vincent-de-Paul, de la Société de l'Union des employés du commerce et de l'industrie du département de la Seine, etc., etc.

M. LÉVY recevra, 24, rue de la Juiverie, maison du CAFÉ DE LA PAIX, le Samedi 4 et Dimanche 5 Août.

Il recevra régulièrement le premier samedi et le lendemain dimanche de chaque mois.

Les personnes qui désirent recevoir à leur domicile les soins de sa profession, sont priées de se faire inscrire d'avance à l'adresse ci-dessus ou de l'aviser directement à son domicile à Paris.

M. PERSENT, négociant à Etampes, rue de la Tannerie, n° 41, demande un **Apprenti** pour la mercerie et la bonneterie. 9

M^e GIBIER, notaire à Malesherbes (Loiret) demande de suite un **principal clerc**. 3-2

M^e HAUTEFEUILLE, notaire à Etampes, demande de suite un **petit clerc**.

M. DAVID, carrossier, rue Saint-Jacques, 83, à Etampes, demande un **apprenti** pour la sellerie et la carrosserie.

Etat civil de la commune d'Etampes.

NAISSANCES.

Du 26 Juillet. — GIBAUT Charles-Gaston, rue Saint-Jacques, 113. — 30. COUETEAU Aurélie-Pauline-Marie, rue Sainte-Croix, 36. — 31. FAUCON Pauline, hameau de Bretagne. — 2 Août. PACHOT Julie-Marie-Louise, rue Saint-Jacques, 415.

DÉCÈS.

Du 27 Juillet. — PARIS Hippolyte, 24 ans, journalier, rue du Sablon, 45. — 28. HÉRY Aurélie-Pauline, 10 jours (Hospice). — 29. SORET Marie-Catherine, 69 ans, journalière, veuve Paris, hameau du Petit-Saint-Mars. — 29. BRON Pierre-Lucien, 68 ans, ancien berger (Hospice). — 29. LACOUTURE Fructueuse-Persévérance, 86 ans, veuve Scatino, rue de l'Hôtel-de-Ville, 44. — 30. MOINE Charles, 5 mois, hameau de Pierrefitte. — 31. ROUSSEAU Lucie-Louise, 17 ans, domestique, place Notre-Dame, 49. — 31. FÉLIX Berthe-Marie, 6 mois, rue du Perray, 45.

Pour les articles et faits non signés : AGC. ALLEN.

La publication légale des actes de société est obligatoire dans l'un des journaux publiés au chef-lieu de l'arrondissement.

AVIS D'OPPOSITION.

Suivant contrat passé devant M^e Buisson et Sergent, notaires à Milly, le deux août mil huit cent soixante-dix-sept,

Madame Célestine HURÉ, épicière, demeurant à Milly, veuve de M. Prosper-Léon SOLOMIAC a vendu le Fonds de Commerce d'Épicerie qu'elle exploitait à Milly, à M. et Madame Henri-Joseph TRAMBLAY, de Milly, moyennant un prix qui sera versé à la vendue après les dix jours qui suivront la présente insertion.

Les oppositions seront reçues en l'étude de M^e Buisson, notaire à Milly.

MUSÉE DES FAMILLES.

29, rue St-Roch. — Paris.
 Prix de l'abonnement d'un an : Paris, 7 francs.
 Avec les *Modes Vraies* : 43 fr.
 Départements : 8 fr. 50
 Avec les *Modes Vraies* : 46 fr.

SOMMAIRE DES MATIÈRES D'AOUT 1877.

Voyages : Blidah, par A. André. — **Etudes militaires :** La Batterie n° 45, par A. Rhéty. — **Récits d'Autrefois :** Les Deux Coucy, par A. Genevay. — **Récits historiques :** Gertrude de Wart, par R. de Navery. — **Science usuelle :** Les Boissons d'été, par E. Muller. — **Chronique :** par A. de Villeneuve.
Illustrations : Blidah. — Le Lieutenant et le Canonier. — La Mort du Lieutenant. — Les Imposteurs démasqués. — Les Envoyés des Cantons Forestiers. — Gessler. — Le Bouquet de roses. — Le Bac. — Vue de Jassy. Promenade sur le canal.

Refusez les contrefaçons. — N'acceptez que nos boîtes en fer blanc, avec la marque de fabrique *Revalescière Du Barry*, sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.
 30 ANS DE SUCCÈS. — 80,000 CURES PAR AN.
 La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moelle, des poumons, nerfs, chairs et os; elle rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant; combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnements, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnements dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraine, surdités, nausées et vomissements, après repas ou en grossesse; douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid,

COMMUNE DE BUNO-BONNEVAUX.

EMBRANCHEMENT

du Chemin vicinal n° 9, de Buno à Milly.

D'un jugement rendu en audience publique par le Tribunal civil de première instance séant à Etampes, le trois juillet mil huit cent soixante-dix-sept, enregistré, sur la requête de Monsieur le Procureur de la République, signée Vial, et le rapport fait par M. Papillon, président du Tribunal, conformément à l'article 44 de la loi du trois mai mil huit cent quarante-un, a été extrait ce qui suit :

LE TRIBUNAL,

Vu les pièces, et notamment :

1° L'arrêté préfectoral en date du seize mars mil huit cent soixante-seize, qui a déclaré d'utilité publique l'exécution des travaux de construction de l'embranchement du chemin vicinal numéro 9 de Buno-Bonnevaux à Milly, sur le territoire de Buno-Bonnevaux;

2° L'arrêté préfectoral en date du quinze juin dernier, par lequel sont déclarées immédiatement cessibles, pour cause d'utilité publique, les parcelles de terrain désignées audit arrêté, et qui sont nécessaires à la construction de l'embranchement du chemin vicinal ordinaire numéro 9;

toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie, (consomption), dartres, éruptions, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et tout odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydrocécie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse.

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castle-Stuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.
 Certificat n° 89,211.
 Orvaux, 15 avril 1875.

Depuis quatre ans que je fais usage de votre inestimable *Revalescière*, je ne souffre plus des douleurs des reins qui m'avaient cruellement tourmenté durant grand nombre d'années. Je jouis dans ma 65^e année du bien-être d'une santé parfaite.
 J'ai l'honneur, etc. LEROY, curé.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* enlèvent toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalescière* chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco en France. — **DEPOTS** à Etampes, chez THAUVANAS, 151, rue Saint-Jacques, chez JIFFON, épicier, rue Sainte-Croix, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^{ie}, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

GOUTTE ET RHUMATISMES

Depuis 1835, l'efficacité remarquable de l'*Antigoutteux Bonbee* (Sirop végétal spécial autorisé contre la Goutte et les Rhumatismes aigus ou Chroniques), ses effets calmants instantanés, et son innocuité complète sur l'économie sont attestés par les médecins et les félicitations unanimes des malades. Mémoire médical envoyé gratis et franco sur demande adressée au Dépôt général, 4, rue de l'Échiquier, à Paris. — Exiger les nouvelles marques de garantie. Sous-dépôts dans les pharmacies.

Dépôt à Etampes, chez M. LEPROUST, pharmacien, rue Saint-Jacques. 52-19

Etude de M^e DARDANNE, notaire à Etampes.

ADJUDICATION

En l'étude et par le ministère de M^e DARDANNE, Notaire à Etampes,
 Le Dimanche 12 Août 1877, à midi,
 DE LA
FERME DU PETIT-PLESSIS
 Commune d'Authon-la-Plaine
 (Seine-et-Oise),
 COMPRENANT

Très-beaux bâtiments d'habitation et d'exploitation, en parfait état, et 58 hect. 06 ares 05 cent.

de Terres et Bois,

EN VINGT-TROIS PIÈCES,

Revenu net d'impôts..... 2,800 fr.

Réserves et faisances, évaluées 200 fr.

Total du revenu..... 3,000 fr.

Mise à prix..... 60,000 fr.

BON FERMIER.

S'adresser audit M^e DARDANNE, notaire, dépositaire des titres et du cahier des charges. 3-3

PHOTOGRAPHIE RICHOU

A ÉTAMPES, RUE DAMOISE
 Photochromie, Nouveau procédé inaltérable.
 SPÉCIALITÉ DE CARTES ÉMAILLÉES.

AVIS AUX CHASSEURS.

Les terres appartenant à M. PIERRE HAMOUY et à M^{me} V^e HAMOUY-HAMOUY, tant dans le département de Seine-et-Oise que dans celui du Loiret, seront rigoureusement gardées cette année. 4-1

ASSURANCES.

M. POISSON THÉODORE, a l'honneur de prévenir MM. les propriétaires et cultivateurs qu'il vient d'être nommé Agent général à Etampes des trois sociétés ci-après :

1° *La Patrie*, Compagnie anonyme d'assurances à prime fixe contre l'Incendie. Capital social : Quatre millions de francs;

2° *La Province*, Assurance mutuelle contre la Grêle, autorisée par le Gouvernement, trente-trois ans d'existence. Elle a indemnisé trente-cinq mille sinistrés dont les pertes ont atteint cinq millions cinq cent mille francs;

3° *La Garantie Fédérale*, Assurance mutuelle à cotisations fixes contre la Mortalité des Bestiaux. Elle a payé en 1866, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75 et 76, pour environ un million de francs de sinistres.

S'adresser, pour tous renseignements et pour se faire assurer, à Etampes, 50, rue du Haut-Pavé.

NOTA. — On demande des Courtiers et des Agents cantonaux. — Remises élevées. 5-1

BACCALAUREATS

L'INSTITUTION CHEVALLIER

Rue du Cardinal-Lemoine, 65

PARIS

qui a fait recevoir cent dix-huit élèves pendant l'année scolaire 1874-75, cent vingt-un en 1875-76, et quatre-vingt-dix-sept dans les deux premières sessions de 1876-77, fera, pendant les vacances, des

COURS SPÉCIAUX

pour la session de novembre, et pour le Volontariat.
 Demander le Prospectus et le Tableau des cours. 2-2

Le Moniteur DES VALEURS A LOTS

Paraissant tous les lundis

FRANC par AN — 52 numéros
 Publie immédiatement et exactement la liste officielle des tirages de toutes les valeurs françaises et étrangères sans exception.

Le mieux renseigné et le plus complet de tous les journaux financiers.

On s'abonne à Paris, 46, rue Laffitte.

NOTA. — Le prix de l'abonnement peut être envoyé en timbres-poste.

VIN DE PROPRIÉTAIRE

Bordeaux ou Saint-Georges GARANTI RIGOREUSEMENT PUR ET NATUREL, pesant environ 40 degrés d'alcool, à 100 francs la pièce de 225 litres, rendue franco de fût, de régie et de port en gare de destination. **Méme crûs supérieurs de 1871**, pesant 42 degrés, au prix de 200 et 250 francs la pièce. — V^e H^e Thomas, propriétaire de vignobles, à Béziers. 5-2

10^e ANNÉE.

LE MONITEUR

DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE

Paraît tous les Dimanches

En Grand format de 16 pages

RÉSUMÉ de chaque numéro :

Bulletin politique. — Bulletin financier.
 Bilans des établissements de crédit
 Recettes des ch. de fer. Correspondance étrangère. Nomenclature des coupons échus, des appels de fonds, etc.
 Cours des valeurs en Banque et en Bourse. Liste des tirages.
 Vérification des numéros sortis. Correspondance des abonnés Renseignements.

PRIME GRATUITE Manuel des Capitalistes

1 fort volume in-8°

PARIS — 7, rue Lafayette, 7 — PARIS

Envoyer mandat poste ou timbres-poste.

HERNIES La CURE RADICALE de cette infirmité si douloureuse et si gênante est aujourd'hui un fait acquis. Parmi les divers traitements employés pour guérir cette cruelle affection, il n'en est pas de plus simple ni d'aussi efficace que celui de feu M. Pierre SIMON, dont l'ouvrage spécial sur les Hernies, recommandé par les docteurs les plus éminents, a été approuvé par l'Académie de médecine et dont la méthode est aujourd'hui en la possession de ses gendres, élèves et successeurs, M. M. BEZOU et DECHAMPS, à Saumur (Maine-et-Loire). Une notice contenant la preuve de nombreuses guérisons sera envoyée franco à toute personne en faisant la demande par lettre affranchie.

FER BRAVAIS (FER DIALYSE BRAVAIS)

Fer liquide en gouttes concentrées LE SEUL EXEMPT DE TOUT ACIDE Sans odeur et sans saveur
 Avec lui, disent toutes les sommités médicales de France et d'Europe, plus de constipation, ni de diarrhées, ni de flatuosités de l'estomac; de plus, il ne noircit jamais les dents.
 Seul adopté dans tous les Hôpitaux.
 GUÉRIT RADICALEMENT : ANÉMIE, CHLOROSE, DÉBILITÉ, ÉPUISEMENT, PERTES BLANCHES, FAIBLESSE DES ENFANTS, etc.
 C'est le plus économique des ferrugineux, puisque un flacon dure plus d'un mois.
 R. BRAVAIS & C^{ie}, 15, r. Lafayette, Paris, et partout des Pharm. (Se méfier des imitations, exiger la marque de fabrique ci-dessus et la signature. Éviter de la brocure fautive.)

Dépôt à Etampes, chez M. LEPROUST, pharm.

MALADIES DES CHIENS.

La Poudre de Vatin purgative, dépurative, vermifuge et tonique, GUÉRIT et PRÉSERVE. — Le paquet, 1 fr. — Paris, pharm. J. Bonnefon, 44, rue de Poitou. Expéd. franco. — Dépôt chez les principaux pharmaciens et armuriers.

Abattoir d'Etampes.

NOMBRE par espèces des bestiaux tués à l'abattoir par les bouchers et charcutiers de la ville, du 26 juillet au 1^{er} août inclus.

NOMS des Bouchers et Charcutiers.	NOMS des bestiaux tués					TOTAL.
	Taureaux.	Bœufs.	Vaches.	Veaux.	Moutons.	
Boulland-Boulland..	3	7	15	25	25	25
Constancien Raphaël	3	4	13	20	20	20
Baudet.....	4	3	6	14	14	14
Rotier.....	2	2	5	9	9	9
Gauché.....	2	4	15	21	21	21
Brossonnot-Lesage..	4	2	5	8	8	8
Brossonnot-Brosson.	2	2	5	9	9	9
Marchon.....	2	3	8	13	13	13
Hautefeuille.....	4	4	8	16	16	16
Gillotin.....	1	2	5	8	8	8
V ^e Chevallier-Nabot.	1	1	5	7	7	7
Gaurat.....	4	4	5	13	13	13
Lebrun.....	2	2	2	6	6	6
Boulland Alexandre.	5	5	5	15	15	15
Genly.....	2	2	2	6	6	6
TOTAUX.....	7	13	34	90	15	159

Certifié par le Préposé en chef de l'Octroi NARGASSIES.

HALLE DE PARIS.

Farines. — 1^{er} Août 1877.

Restant de la veille..... 4.998 49
 Arrivages du jour..... 480 85
 Total..... 2.468 04

Ventes du jour..... » » »
 Restant disponible..... 2.439 79
 Prix moyen du jour..... 43 fr. 69 c.

Grains.

Blés du rayon..... 34 00 à 36 00
 Orges de Beaune..... 20 00 à 21 50
 Escourgeons..... 00 00 à 21 50
 Avoines noires..... 22 50 à 23 00
 — grises..... 19 00 à 20 00
 Le tout aux 400 kil. franco gare Paris.

Pailles et Fourrages.

La Chapelle, 1^{er} Août. 1^{re} qté 2^e qté 3^e qté
 Foin..... 55 à 58 52 à 54 49 à 51
 Luzerne..... 47 à 40 44 à 46 44 à 43
 Regain de luzerne..... 51 à 53 48 à 50 44 à 46
 Paille de blé..... 41 à 43 37 à 39 34 à 36
 Paille de seigle..... 36 à 38 32 à 34 29 à 31
 Le tout aux 404 bottes, dans Paris.

Bulletin commercial.

MARCHÉ d'Etampes.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ d'Angerville.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ de Chartres.	PRIX de l'hectol.
28 Juillet 1877.	fr. c.	3 Août 1877.	fr. c.	28 Juillet 1877.	fr. c.
Froment, 1 ^{re} q.....	26 03	Blé froment.....	27 34	Blé élite.....	27 58
Froment, 2 ^e q.....	23 82	Blé-boulangier.....	26 00	Blé marchand.....	26 25
Méteil, 1 ^{re} q.....	21 18	Méteil.....	19 34	Blé champart.....	24 25
Méteil, 2 ^e q.....	19 54	Seigle.....	12 67	Méteil mitoyen.....	00 00
Seigle.....	14 96	Orges.....	12 67	Méteil.....	22 00
Escourgeon.....	14 39	Escourgeon.....	13 00	Seigle.....	13 50
Orges.....	14 35	Avoine.....	9 34	Orges.....	12 25
Avoine.....	10 42			Avoine.....	9 80

Cours des fonds publics. — BOURSE DE PARIS du 28 Juillet au 3 Août 1877.

DÉNOMINATION.	Samedi 28	Lundi 30	Mardi 31	Mercredi 1 ^{er}	Jeudi 2	Vendredi 3
Rente 5 0/0.....	107 90	107 20	107 40	106 00	106 00	106 25
— 4 1/2 0/0.....	104 95	104 00	100 50	102 00	104 60	104 50
— 3 0/0.....	70 90	70 40	70 35	70 45	70 50	70 75

Certifié conforme aux exemplaires distribués aux abonnés par l'imprimeur soussigné. Etampes, le 4 Août 1877.

Vu pour la légalisation de la signature de M. Aug. ALLIEN, apposée ci-contre, par nous Maire de la ville d'Etampes. Etampes, le 4 Août 1877.

Enregistré pour l'annonce n° Folio Reçu franc et centimes, décimes compris. A Etampes, le 1877.